

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

27 mars 2018

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés Messieurs : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 7
Pouvoir : 1
Votants : 8

Ayant donné son pouvoir : Mme SOURDET Joëlle à Mme MENISSIER Martine,

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1385/2018

Objet :

Réévaluation des tarifs
de locations de la Salle
des fêtes « Roger
ROBERT »

Monsieur le Maire rappel à l'ensemble des Conseillers que les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été réévalués depuis mars 2016 et qu'il serait judicieux, de revoir éventuellement le prix de la location, compte tenu de l'augmentation des charges relatives à son fonctionnement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal

Décide A l'unanimité

Qu'à compter du 1^{er} juillet 2018, les tarifs de locations s'appliquent comme suit :

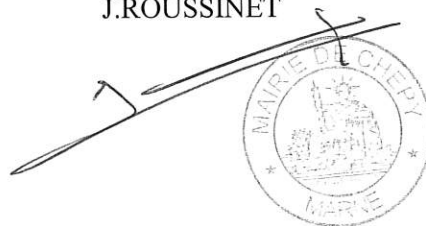
- A) location de 9 H à 18 H
- B) location de 9 H au lendemain 12 H
- C) location du samedi 8H au dimanche 18H
- D) location du vendredi 18 H au dimanche 18 H
- E) location du vendredi 14 H au dimanche 18 H

Formules	Habitants de Chepy et associations	Arrhes à verser	Habitants à l'extérieur	Arrhes à verser
A	135€	40.50€	265€	79.50€
B	272.50€	81.75€	535€	160.5€
C	286€	85.80€	561€	168.30€
D	302€	90.60€	592€	177.60€
E	328€	98.40€	643€	192.90€

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 13 avril 2018.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180413-1385-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 13 avril 2018